



Site internet : 00000000000000

Facebook : <https://www.facebook.com/baudpompierssolidaires/>

Tel : 06.41.75.44.13

E-mail : bps56150@yahoo.com

REGLEMENT

DE COURSE A PIED ET DE MARCHE

Article 1 : « Baud Pompiers Solidaires » est une association qui a pour objet de créer des manifestations afin de pouvoir récolter et reverser des fonds à des associations caritatives.

Article 2 : Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement quel qu'en soit le motif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Le nombre d'inscriptions pour la course à pied et la marche est limité à 1 000 coureurs et marcheurs.

Article 3 : L'épreuve de course à pied et de marche est ouverte **à toutes les femmes et aux hommes déguisés** désirant participer. Les filles mineures ou les garçons mineurs déguisés à partir de 10 ans sont autorisés à participer à la marche uniquement et étant accompagnés et sous la responsabilité de l'accompagnant. Le parcours est non reconnu officiellement mais a été mesuré par les organisateurs. La distance de 6 500 m.

Article 4 : Le départ de l'épreuve est fixé à 16h avec un échauffement collectif animé à partir de 15h30. Les marcheurs et leurs enfants s'élanceront après les coureurs afin de ne pas gêner ceux-ci. Le circuit est identique pour les coureurs et marcheurs.

Article 5 : Le dispositif de secours sera assuré par les pompiers du centre de secours de Baud, organisateurs de la manifestation. Des secouristes seront également en poste sur le circuit. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Les coureurs et marcheurs participent sous leur entière responsabilité.

Article 6 : L'épreuve se déroule sur des routes ouvertes à la circulation routière. Les participants devront respecter le code de la route et se conformer aux directives du personnel d'encadrement présent sur le circuit.

Article 7 : Il n'y aura pas de récompense puisqu'il s'agit d'une course à pied et d'une marche sans classement ni chronométrage.

Article 8 : Les frais d'inscription sont de 9 € 95 sur le site internet ou de 9 € le jour de l'épreuve s'il reste des places. Toute inscription est non remboursable. Vous pouvez si vous le désirez faire un don supplémentaire.

Article 9 : Concernant la responsabilité civile et conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à « La Baldi'Rose ». Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande. Un service de sécurité sera assuré par des bénévoles de l'association. Le parcours n'est pas entièrement fermé à la circulation, par conséquent chaque participant se doit de rester vigilant et de respecter les règles du code la route.

Article 10 : Les inscriptions s'effectuent via notre site Internet.

Aucun certificat médical n'est à fournir pour la course à pied et la marche puisque l'épreuve n'est pas chronométrée.

Pour les mineurs (à partir de 10 ans), une autorisation parentale sera exigée lors de l'inscription.

Article 11 : Un service de consigne sera mis en place mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

Article 12 : Pour des raisons de sécurité, il est formellement **interdit de participer à « La Baldi'Rose » avec un chien ou tout autre animal même équipé d'un dispositif sécurisé (muselière, laisse, etc...).**

Article 13 : Chaque participant bénéficie de 2 ravitaillements (mi-parcours et arrivée) et d'une gourde Baldi'Rose qui sera à retirer lors des permanences. Si un participant le souhaite, il pourra aussi obtenir un tee-shirt de la Baldi'Rose des éditions précédentes et dans la limite des stocks disponibles.

Article 14 : En ce qui concerne le droit à l'image, chaque participant autorise les organisateurs de « La Baldi'Rose » à utiliser ou faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course à pied ou de la marche en vue de toute explication directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaire ou arbitrales de tout pays insti que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15 : Les organisateurs de « La Baldi'Rose » se réservent le droit de modifier le règlement pour des raisons de sécurité.